



Doc. 14084
08 juin 2016

Les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger

Avis de commission¹

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Rapporteur: M. Thierry MARIANI, France, Groupe du Parti populaire européen

A. Conclusions de la commission

1. La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées félicite M. Pierre-Yves Le Borgn', rapporteur de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, pour son rapport qui met en exergue la valeur des réseaux éducatifs et culturels créés par les diasporas dans leurs communautés d'accueil tout en soulignant le manque de reconnaissance de leur potentiel et les obstacles à leur développement.
2. A l'appui des recommandations figurant dans le projet de résolution, la commission propose trois amendements destinés à mettre encore plus l'accent sur l'importance des réseaux de diasporas en Europe et sur la nécessité de les intégrer dans les sociétés d'accueil pour qu'ils participent à la recherche de solutions collectives aux enjeux contemporains.

B. Propositions d'amendements

Amendement A (au projet de résolution)

A la fin du paragraphe 5.1.3, ajouter les mots suivants:

« , y compris sur les plateformes des médias sociaux; »

Amendement B (au projet de résolution)

Après le paragraphe 5.1.3, ajouter le paragraphe suivant:

« encourager les médias à relayer le rôle positif joué par les réseaux éducatifs et culturels des communautés à l'étranger; »

Amendement C (au projet de résolution)

A la fin du paragraphe 5.3.1, ajouter les mots suivants:

« , comme déjà recommandé par la [Résolution 2043 \(2015\)](#) de l'Assemblée sur la participation démocratique des diasporas de migrants; »

1. Renvoi en commission: [Doc.13404](#), Renvoi 4028 du 7 mars 2014. Commission chargée du rapport: Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, voir Doc.14069. Avis approuvé par la commission le 3 juin 2016.



C. Exposé des motifs par M. Thierry Mariani, rapporteur pour avis

1. La commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées souscrit au rapport établi par la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias et félicite son rapporteur, M. Pierre-Yves Le Borgn', d'avoir à nouveau attiré l'attention de l'Assemblée sur l'importance des communautés de diasporas, cette fois sous l'angle culturel et éducatif.
2. Comme rappelé à juste titre dans le rapport de M. Le Borgn', la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a régulièrement abordé la question des diasporas de migrants, notamment dans le récent rapport de M. Andrea Rigoni sur «La participation démocratique des diasporas de migrants» ([Doc. 13648](#)).
3. Le rapport de M. Le Borgn' couvre deux aspects très importants des réseaux des diasporas: l'éducation et la culture. Ces domaines sont particulièrement importants dans le contexte actuel de crise migratoire. La participation des communautés de diasporas à la définition et à la mise en œuvre de politiques migratoires doit devenir une priorité de nos gouvernements.
4. Comme tout autre groupe social, les communautés de diasporas et leurs réseaux et associations peuvent être ciblés et manipulés par des groupes extrémistes. En même temps, ces associations peuvent être d'importants partenaires des communautés locales et des organisations gouvernementales dans la lutte contre la radicalisation menant à l'extrémisme violent. C'est là une partie de leur rôle de promotion de l'intégration des communautés de migrants dans les pays d'accueil, un rôle qui devrait être encouragé et appuyé. S'agissant de la mise en place, aux niveaux national et local, de plateformes associant les organisations de diasporas à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'intégration, il ne faut pas oublier les réseaux sociaux, qui depuis peu sont utilisés activement par les migrants. Le fait que la communication entre les personnes soit devenue plus facile et moins onéreuse grâce aux médias sociaux, et plus fréquente et accessible dans le monde entier, a facilité les contacts entre les membres des diasporas et leurs familles et leurs proches dans les pays d'origine.
5. Les médias sociaux servent à fournir des informations qui pourront faciliter l'intégration des migrants dans les pays d'accueil et leur donner tous les renseignements utiles sur le marché du travail, les formalités d'immigration et les exigences légales. Dans certains cas, les communautés de diasporas lèvent des fonds par le biais des réseaux sociaux en faveur de différentes causes. C'est pourquoi je tiens à souligner le rôle joué par les médias sociaux dans cette modification de la culture de la communication au sein des réseaux de diasporas, ainsi que leur contribution à l'intégration des migrants d'une manière générale.
6. S'agissant du rôle des médias en général, la commission souhaite souligner le rôle des communautés de diasporas dans la lutte contre le stéréotype binaire du migrant perçu comme une victime ou un délinquant et encourage la télévision, les journaux et les médias électroniques à décrire le rôle positif joué par les associations de diasporas en tant que passerelle culturelle, économique et politique entre le pays de résidence et le pays d'origine.
7. La commission se félicite également de la référence faite dans le projet de résolution à la recommandation dans le rapport de M. Rigoni et dans la [Résolution 2043 \(2015\)](#) sur la participation démocratique des diasporas de migrants, concernant la création d'un réseau parlementaire consacré aux politiques relatives aux diasporas. Elle rappelle à quel point il est important d'appuyer cette initiative au niveau institutionnel.